



Procédure pour obtenir la copie d'un testament

Par **antimoine**, le **23/10/2010** à **02:09**

Bonjour,

Le notaire chargé de la succession de ma tante (la soeur de mon père décédé, elle n'avait pas d'enfant et était veuve) me confirme l'existence d'un testament authentique. Il ne peut pas m'en adresser copie car je ne suis pas cité dans ce testament. Il faut une ordonnance du président du TGI pour obtenir une copie. Quelle est la procédure à suivre ? simple lettre en AR ? Faut-il un avocat ? faut-il présenter des arguments ? Est-ce onéreux ?

Merci de votre réponse

Antimoine